

COMMUNE DE SAINT HILAIRE DE VILLEFRANCHE

COMPTE-RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 octobre 2018 à 20h30 sur convocation du 26 septembre 2018

PRÉSENTS : M. BASCLE Didier, Mme BONNIN Isabelle, M. CHAILLOU Michel, M. DESRENTES Ludovic, M. GOUINAUD Serge, Mme LOIZEAU Patricia, M. MARIE Jean-Michel, Mme NEAU Mireille, M. NICOLEAU Benjamin, Mme PERROGON Viviane, Mme ROUX Sylvie, Mme SEYNAT Sonia, M. VOTAT Michel

ABSENTS EXCUSES :

Mme GENAUD Amandine donne pouvoir à Mme ROUX Sylvie
M. VINET Emmanuel

M. DESRENTES Ludovic a été nommé secrétaire de séance.

1 Tableau des effectifs 2018 : rectificatif du temps de travail dans la délibération prise le 29 mai 2018 (n°2018MAI06)

Monsieur le Maire informe que la délibération prise le 29 mai 2018 (n°2018MAI06) prévoyant la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et la suppression du grade inférieur (adjoint technique territorial) afin de permettre l'avancement de grade d'un agent, est erronée.

En effet, il précise que le temps de travail indiqué sur la délibération est de 17/35° alors que l'agent avait bénéficié, à sa demande, d'une réduction de son temps de travail au 1^{er} décembre 2014, à 14/35°.

Monsieur le Maire informe également que suite au passage à 4 jours d'école, certaines missions de cet agent ont été supprimées. Des missions complémentaires lui ont été proposées mais refusées. Le Comité Technique du Centre de gestion a été saisi début septembre, pour avis sur une possible réduction de temps de travail de 14/35° à 12/35°. Dès réception de cet avis, la question sera délibérée en conseil municipal afin de créer le poste à 12/35° et fermer celui à 14/35.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la modification du tableau des effectifs 2018, la rectification de la délibération n°2018MAI06, ainsi que la possibilité d'une réduction de temps de travail.

Adopté à l'unanimité

2 Demande de prise en charge des frais de formation d'un bénévole de la bibliothèque municipale

Monsieur le Maire rappelle que la bibliothèque municipale, qui ne possède pas de budget propre, est gérée par des bénévoles. Ceux-ci sont parfois amenés à faire des formations pour le compte de la bibliothèque.

L'un de ces bénévoles sollicite une aide financière de prise en charge de ses frais (de repas et de déplacement) pour une formation de 8 jours consacrée à une initiation à la gestion d'une bibliothèque municipale. Cette formation a lieu à Saintes sur des journées complètes qui nécessitent la prise d'un repas sur place.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix pour et 2 abstentions, décide de rembourser à la personne bénévole ayant effectivement suivi la formation "initiation à la gestion d'une bibliothèque 2018" :

- 10€ par repas, par jour de formation sur présentation d'une convocation
- les frais kilométriques, estimés à 40km pour un aller-retour, sur la base du barème applicable aux agents communaux

3 Demande d'exonération de taxe foncière sur propriété non bâtie au titre des terrains agricoles exploités selon un mode de production biologique

Monsieur le maire donne lecture d'une demande d'exonération de taxe foncière sur propriété non bâtie au titre des terrains agricoles exploités selon un mode de production biologique. Il précise que cette personne possède une certification bio.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix contre (en indiquant qu'il ne s'agit pas de remettre en cause l'agriculture biologique), 1 voix pour et 4 abstentions décide de ne pas exonérer cette personne de taxe foncière sur propriété non bâtie.

4 Création d'une commune nouvelle par regroupement des communes de SAINT HILAIRE DE VILLEFRANCHE et de LA FREDIERE

Monsieur le Maire, après avoir rappelé les termes du projet de charte en vue de la création d'une commune nouvelle entre Saint Hilaire de Villefranche et La Frédière, informe que le conseil municipal de La Frédière se réunit en parallèle, au même instant, afin de débattre également de cette question.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 1 abstention et 13 voix pour :

DECIDE la création d'une commune nouvelle par regroupement des communes de La Frédière (population totale 2015 INSEE 73 habitants) et Saint Hilaire de Villefranche (population totale 2015 INSEE 1243 habitants), pour une population totale de 1316 habitants, avec effectivité au 1er janvier 2019 ;

DECIDE que cette commune nouvelle sera dénommée "SAINT HILAIRE DE VILLEFRANCHE", avec pour siège Saint Hilaire de Villefranche (mairie – 22 avenue de Saint Jean d'Angély – 17770 Saint Hilaire de Villefranche)
DECIDE la création d'un Centre Communal d'Action Sociale rattaché à la commune nouvelle par transfert (de l'actif et du passif) du Centre Communal d'Action Social préexistant,
DECIDE que chaque ancienne commune deviendra commune déléguée, comme la loi le permet, comportant son Maire délégué,
DECIDE que, comme la loi le permet, le Conseil Municipal de la commune nouvelle sera formé, durant la période dite transitoire, courant jusqu'en 2020, de la somme de l'ensemble des Conseillers Municipaux actuels des anciennes communes, élus lors du scrutin de mars 2014, soit au total 22 conseillers,
DECIDE que chaque ancienne commune conservera sa mairie annexe, avec les services publics qui y sont rattachés,
DECIDE qu'une Charte réglant et détaillant les conditions d'organisation, de fonctionnement, les services maintenus et nouveaux, l'ensemble des conditions de vie communes, est établie, et validée par les Conseils Municipaux des anciennes communes et annexée à la présente,
DIT que cette charte aura valeur d'engagement moral pour les élus,
DEMANDE à Monsieur le Préfet de procéder, par arrêté préfectoral, à la création d'une commune nouvelle entre les communes de La Frédière et de Saint Hilaire de Villefranche au 1er janvier 2019 et d'en fixer les modalités,
MANDATE et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Questions diverses

- Monsieur le Maire informe qu'une permanence de la gendarmerie sera organisée en mairie, de 15h à 17h, dans les locaux de la mairie de Saint Hilaire à compter du 24 octobre. Ces permanences auront lieu tous les 15 jours et permettront de maintenir un contact direct avec la population et les commerçants. Des patrouilles auront également lieu.
- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier des services statistiques du Ministère des solidarités et de la santé informant qu'une enquête, réalisée par la société IPSOS, auprès des allocataires du RSA, de l'ASS, de l'AAH, aura lieu du 1^{er} octobre au 15 décembre 2018.
- Monsieur le Maire rappelle l'action "Octobre rose", en faveur du dépistage du cancer du sein et la pose d'un ruban rose lumineux au-dessus de la porte d'entrée de la mairie.
- Monsieur le Maire transmet le bilan de fréquentation des accueils de loisirs pendant l'été 2018. Ce bilan montre une augmentation très forte de la fréquentation de près de 14000 heures pour le centre de Saint Hilaire. Cette augmentation semble liée à la fermeture de centres alentours. Monsieur le Maire précise que cette augmentation sur Saint Hilaire pose également la question d'un équipement pérenne ; l'accueil se faisant actuellement dans les locaux communaux (écoles maternelle et élémentaire ainsi que la salle polyvalente). La mairie de Saint Hilaire est remerciée pour la mise à disposition entièrement gracieuse des locaux. La Communauté de communes, en charge des accueils de loisirs, propose d'étudier les travaux à effectuer dans les locaux de l'ancienne CDC de Saint Hilaire afin de permettre un accueil optimum.
- Monsieur le Maire informe, qu'en application de la Loi sur l'autonomie à destination des plus de 60 ans, des "petits moments" de danse auront lieu tous les 2^{èmes} lundi de chaque mois sur tout le territoire des Vals de Saintonge communauté. Ils seront organisés par la Fédération Départementale des Foyers ruraux de Charente-Maritime et animés par M. Gérard PÉROU. Ils débuteront le 12 novembre 2018 à Saint Hilaire de Villefranche dans la salle des Fêtes Jean Garnier de 14h à 16h.
- Monsieur le Maire explique que la cloche de l'église devrait être, très prochainement, expertisée par un expert campanaire car il semble que ce soit une pièce historiquement rare.
- Suite à une interrogation de Madame Patricia LOIZEAU sur la réfection du Monument aux Morts, Monsieur le Maire informe que seul celui commémorant la guerre 14-18 vient d'être restauré pour la cérémonie du centenaire de l'armistice du 11 novembre et celui relatif aux événements du 15 août 1944 le sera en 2019. Il précise que les cérémonies débuteront à Nantillé le 10 novembre, à 18h00 (rassemblement au monument aux morts, dépôt de gerbe puis messe en hommage aux morts pour la France), le 11 novembre à La Frédière à 9h00 (rassemblement devant l'église et dépôt de gerbe), puis à Juicq à 9h30 (rassemblement place du cimetière et dépôt de gerbe), et à Saint Hilaire à 10h00 avec un départ Place de la mairie vers le square du souvenir (dépôt d'une gerbe). Le verre de l'amitié sera servi à l'issue des cérémonies.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

Le Maire,
Didier BASCLE

Les délibérations sont consultables en mairie.

Site Internet de la mairie <http://www.sainthilairedevillefranche.fr>